



Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte
Soci t  des V t rinaires Suisses
Societ  delle Veterinarie e dei Veterinari Svizzeri

Position de la SVS relative   la r vision de la loi sur les produits th rapeutiques: art. 64, syst me d'information sur les antibiotiques dans la m decine v t rinaire

Les d bats dans le cadre la r vision actuelle de la loi sur les produits th rapeutiques (LPT) traitent notamment de la mise en place d'un monitoring des antibiotiques. L'article 64 sur ce th me doit apporter une base   la solution de la probl matique des r sistances aux antibiotiques. Vu leur progression, la SVS se prononce en faveur d'un tel monitoring des r sistances aux antibiotiques ainsi que de la consommation de ceux-ci   l'avenir.

La SVS estime positif le recensement men  depuis 2006 des quantit s de m dicaments vendus dans le secteur animal par l'industrie pharmaceutique, qui montre les tendances et les d veloppements par cat gorie de principe actif. La SVS rel ve avec plaisir que la quantit  totale d'antibiotiques a recul  en m decine v t rinaire et que, contrairement   la tendance   la hausse observ e depuis de nombreuses ann es, l'on observe pour la premi re fois un recul pour les c phalosporines (ARCH-Vet, 2012, Swissmedic).

Au plus tard depuis l'introduction des conventions sur les m dicaments v t rinaires en 2004, les v t rinaires sont tr s conscients de la n cessit  d'une utilisation prudente des m dicaments, et l'emploi appropri  ainsi que de la remise de m dicaments sont tra ables et contr lables en vertu de l'obligation de documenter (bulletins de livraison, factures, listes d'inventaires, journal des traitements, dossier m dical, formulaires d'ordonnance).

La SVS estime que les points ci-apr s constituent les piliers de la mise en place d'un monitoring des antibiotiques:

- Le d veloppement et la diffusion des r sistances aux antibiotiques constituent un danger pour l' tre humain, l'animal et l'environnement
- Seul le relev  simultan  et  quivalent de l'utilisation d'antibiotiques dans la m decine v t rinaire et la m decine humaine, ainsi que du d veloppement et de la diffusion des r sistances, m ne au but vis .
- Un monitoring anonyme des AB assorti d'un retour d'information aux utilisateurs permet des comparaisons, encourage la sensibilisation et la volont  d'agir des diff rents acteurs.
- La remise et l'utilisation de m dicaments v t rinaires (M dV) par le v t rinaire garantissent l'emploi correct de ces derniers.
- Le relev  des donn es via les cabinets v t rinaires est judicieux et orient  vers la solution.
- Le syst me doit  tre neutre sur le plan des co ts pour les v t rinaires.
- Il ne doit pas  tre port  atteinte au bien- tre animal. Le contr le du bien- tre animal doit pouvoir  tre int gr  dans le syst me de relev .
- L'acc s aux donn es doit  tre r serv  exclusivement aux services charg s de l'ex cution des mesures visant   r duire les r sistances aux antibiotiques.

1.10.2014/GST/PG